



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° N°2024.43

VOIRIE NUMEROTAGE Allée André Lamotte

Le Maire de la commune de La Celle Saint Cloud

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

Vu le décret 4 janvier 1955, notamment son article 7 quant à la publicité foncière,

Vu le circulaires n°432 du 8 décembre 1955 et n°121 du 21 mars 1958 du Ministère de l'Intérieur précisant que seul le Maire a le droit de fixer par arrêté municipal tout numérotage d'immeubles,

Vu l'ordonnance du 23 avril 1823 rendant obligatoire le numérotage des maisons et des immeubles dans toutes les communes,

Vu le courrier du 24/01/2024 de Monsieur Nicolas GODEMENT, propriétaire d'un terrain bâti cadastré AL 608, issu de la division de l'unité foncière anciennement cadastrée AL 68 et AL 69 et numérotée 6, avenue A. Lamotte, demandant l'attribution d'un numérotage propre à son terrain,

Considérant que l'accès véhicules (portail) du terrain cadastré AL 608, numéroté 6, avenue A. Lamotte, dessert également le terrain voisin cadastré AL 68 et AL 607 (reliquat bâti issu de la division de l'unité foncière anciennement cadastrée AL 68 et AL 69) et qu'il convient d'attribuer une numérotation distincte à ces 2 terrains,

ARRETE :

Article 1 :

Le n°6, Allée André Lamotte (portail) reste attribué à l'accès véhicules existant permettant l'accès au terrain cadastré AL 608 et au terrain cadastré AL 68 et 607 via une servitude de passage.

Le n° 6 bis, Allée André Lamotte (portillon piétons) est attribué au terrain cadastré AL 608.

Article 2 :

À compter de la notification du présent arrêté, le propriétaire devra apposer sur la façade de sa propriété la plaque ou le chiffre correspondant au numérotage attribué.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef du service départemental du cadastre,
- Monsieur l'inspecteur des contributions directes,
- Monsieur le receveur des postes de La Celle Saint-Cloud,
- INSEE – service population,
- Chaque propriétaire concerné.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 11 juin 2024.



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier Delaporte".

Olivier DELAPORTE
Vice-président de Versailles Grand Parc.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20240612-2024-43-AR
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Département :
YVELINES

Commune :
CELLE-SAINT-CLOUD (LA)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
VERSAILLES - Accueil et délivrance de
documents
ouvert du lundi au vendredi 8h30/12h30
78015
78015 VERSAILLES
tél. 01 30 97 43 00 -fax 01 30 97 45 76
sdif.yvelines@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AL
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 08/01/2024
(fuseau horaire de Paris)

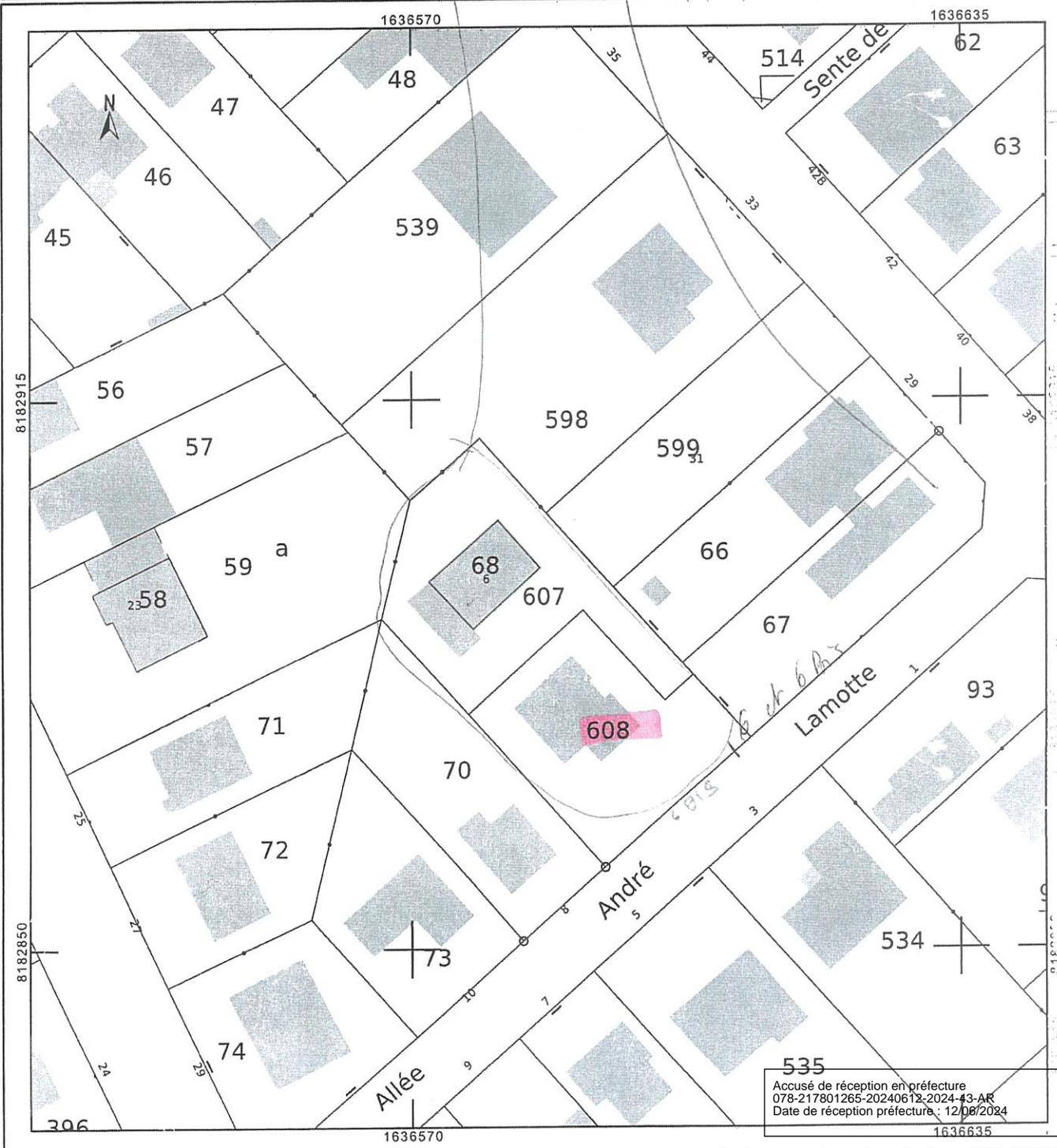
Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*29. av.
Boileau.*

*538
69*



535
Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20240612-2024-43-AR
Date de réception préfecture : 12/08/2024